



Réagir face aux discriminations

En tant qu'animateur ou animatrice, tu t'engages à faire du scoutisme un lieu bienveillant, où l'intégrité physique et psychique de chaque scout-e qui t'est confié-e est respectée.

Voici quelques conseils à suivre lorsque tu es face à une discrimination.

Entre scout-es

Lorsque tu es témoin d'une discrimination entre deux ou plusieurs scout-es :

- **Interviens immédiatement.** Il est important que les paroles ou les gestes soient tout de suite condamnés. Par exemple : « Ce que tu viens de dire/de faire est inacceptable. »
- **Soutiens la victime.** Prends-la à part, rassure-la et écoute son ressenti et ses besoins, sans la forcer à parler. Par exemple : « Comment tu te sens ? ». Si la situation a lieu pendant le camp, propose-lui de contacter ses parents.
- **Discute avec le(s) jeune(s) à l'origine de la situation.** Prends-le(s) à part pour comprendre les motivations derrière les paroles ou les gestes. Explique-lui/leur en quoi ce comportement n'est pas toléré chez Les Scouts et invite-le(s) à réparer, par exemple en présentant des excuses.
- **Adapte si nécessaire le programme ou le cadre pour apaiser la situation.** Évalue également l'impact que cette scène aurait pu avoir sur le reste du groupe.
- **Préviens les parents** ou les responsables légaux des personnes concernées, victime(s) et jeune(s) à l'origine de la situation, à la fin de la réunion ou à la fin du camp.
- **Discute de la situation en staff et avec l'équipe d'unité** évaluer la nécessité de mettre d'autres dispositifs en place ou de prendre d'autres actions. Par exemple : prévoir une animation sur la thématique des discriminations.

Lorsqu'un-e scout-e vient se confier à toi, tu n'as pas la possibilité d'intervenir immédiatement pour stopper la situation. Cependant, les autres conseils restent valables.

De la part d'un-e animateur ou animatrice

Un geste ou une parole discriminatoire, de la part d'un-e animateur ou animatrice, envers un-e scout-e ou envers un autre adulte n'a pas sa place, d'autant plus qu'un animateur ou une animatrice a une position d'autorité.

De la même manière que pour les discriminations observées entre scout-es, si tu es témoin d'une discrimination de la part d'un-e animateur ou animatrice, ou que quelqu'un vient se confier à ce sujet :

- **Interviens immédiatement.**
- **Soutiens la victime.**





- **Discute avec l'équipe d'unité de la situation.**

Dans ce cas-ci, il est préférable que l'équipe d'unité prenne la main sur la communication avec les parents et fasse le suivi avec l'animateur ou l'animatrice concerné-e.

A ne pas faire

- ⊗ **Rire ou minimiser les propos.** Cela valide implicitement le comportement ou les paroles discriminatoires.
- ⊗ **Rester silencieux ou passif.** Ne rien faire, détourner le regard ou changer de sujet peut être interprété par le jeune à l'origine de la situation comme une approbation tacite.
- ⊗ **Blâmer la/les victime(s).** Évite les phrases du type « *il ne faut pas le prendre comme ça* » ou « *tu es trop sensible* ».
- ⊗ **Confronter violemment l'auteur devant tous.** Bien qu'il faille intervenir, une attaque agressive ou humiliante en public peut braquer le jeune concerné et empêcher toute démarche éducative ou de réparation ultérieure.
- ⊗ **Ignorer l'incident sous prétexte que ce sont des jeunes.** Penser qu'ils ne se rendent pas compte ou que ça passera avec l'âge est dangereux. Sans correction immédiate, ces comportements risquent de s'ancrer et de se normaliser.

Pour aller plus loin

Si tu as un doute sur la manière de réagir, ou si vous ne parvenez pas à résoudre la situation au sein de l'unité, contacte ton équipe fédérale ou le service Incidents de la fédération au 02 508 12 00.

